

REUNION DU C.C.A.S le 10 AVRIL 2019

Présents : Didier Chassain, Jean Douce, Brigitte Fayet, Michelle Raye, Mado David, Gisèle Douarre, Ariel Brunet-Bonhomme,
Absents : Patrice Basmaison, Séverine Boudieu
Président de séance : Jean Douce

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le président de séance donne lecture du compte administratif 2018 du CCAS qui se présente ainsi :

Total des dépenses de fonctionnement : 2 377.86 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 638.00 €

Report 2017 : 1 815.23 €

Résultat global de l'exercice : 1 075.37 €

Les membres du C.C.A.S décident d'affecter la somme suivante :

Au compte 002 : 1 075.37 €

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S votent le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET 2019 :

Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2019 pour le CCAS:

Total des dépenses de fonctionnement : 2 575.00 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 575.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S votent ce budget à l'unanimité des membres présents.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2019

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Jean Douce, Brigitte Fayet, Jean Roux,

Absents : Séverine Boudieu, Alain Olagnon, Hervé Poix

Procurations : Hervé Poix à Michelle raye
Alain Olagnon à Didier Chassain

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.

A DEBATTRE

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : comme à chaque fois, un exemplaire du compte-rendu de la dernière réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il est demandé si des observations sont à formuler. IL n'y en a pas. **Le compte-rendu de la séance du 7 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.**

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

1-COMMUNE : Le président de séance, Monsieur Jean Douce, donne lecture du compte administratif 2018 pour la commune qui se présente ainsi :

Total des dépenses de fonctionnement : 306 844.87 €

Total des recettes de fonctionnement : 362 124.86 €

Report 2017 : 55 864.82 €

Total des dépenses d'investissement : 146 301.24 €

Total des recettes d'investissement : 223 502.89 €

Reste à réaliser : dépenses = 57 147.14 €, recettes = 43 098.00 €

Report 2017 : -87 912.91 €

Résultat global de l'exercice : 86 384.41 €

Le conseil décide d'affecter les sommes suivantes :

au compte 002 : 86 384.41 €

au compte 001 : - 10 711.26 €

au compte 1 068 : 24 760.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif ainsi :

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8 (car 2 procurations)

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

et affecte le résultat 2018 présenté ci-dessus.

2-ASSAINISSEMENT : Le président de séance, Monsieur Jean Douce, donne lecture du compte administratif 2018 pour l'assainissement qui se présente ainsi :

Total des dépenses de fonctionnement : 20 878.66 €

Total des recettes de fonctionnement : 30 317.66 €

Report 2017 : 719.89 €

Total des dépenses d'investissement : 25 538.17 €

Total des recettes d'investissement : 27 552.31 €

Reste à réaliser en dépenses et en recettes : NEANT

Report 2017 : - 13 098.31 €

Résultat global de l'exercice : 925.28 €

Le conseil décide d'affecter les sommes suivantes :

au compte 001 : - 11 084.17 € €

au compte 002 : néant

au compte 1 068 : 10 158.89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif ainsi :

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8 (car 2 procurations)

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

et affecte le résultat 2018 présenté ci-dessus.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019: le Conseil, ayant décidé à la précédente réunion de voter les taux suivants, identiques à 2018 :

Taxe d'habitation : taux = 10 %

Taxe sur le foncier bâti : taux = 13 %

Taxe sur le foncier non bâti : taux = 81,95 %

Le produit attendu des impôts locaux sera de 122 612 €

VOTE DES DEUX BUDGETS 2019 :

1 - COMMUNE : Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2019 pour la commune

Total des dépenses de fonctionnement : 411 861 €

Total des recettes de fonctionnement : 411 871 €

Total des dépenses d'investissement : 165 877 €

+ Reste à réaliser en dépenses : 57 147 € = Total : 223 024 €

Total des recettes d'investissement : 179 926 €

+ Reste à réaliser en recettes : 43 098 € = Total : 223 024 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote ce budget ainsi.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8 (car 2 procurations)

VOTES : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

2-ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire présente les propositions du budget 2019 pour l'assainissement:

Total des dépenses de fonctionnement : 38 899 €

Total des recettes de fonctionnement : 38 899 €

Total des dépenses d'investissement : 41 210 €

Total des recettes d'investissement : 41 210€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote ce budget ainsi :

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8 (car 2 procurations)

**VOTES : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0**

BUDGETS 2019	
COMMUNE : 634 885 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	411 861,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	411 861,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT avec RAR	223 024,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT avec RAR	223 024,00 €
ASSAINISSEMENT : 80 109 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 899,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 899,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT avec RAR	41 210,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT avec RAR	41 201,00 €
CCAS : 2 575 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 575,00 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	2 575,00 €
<u>TOTAL DES 3 BUDGETS : 717 569 €</u>	

RESTAURANT L'ALAMBIC : Point sur les travaux : A ce jour, les travaux d'électricité se terminent avec l'entreprise Bigilec, les travaux de plomberie sont finis (entreprise Pinel), les deux hottes aspirantes ont été achetées à Métro et ont été posées par les employés communaux, la chaudière à gaz a été changée (entreprise Fageol) et le chauffage central fonctionne dans le bar-restaurant, les travaux de menuiserie se poursuivent, le plafond coupe-feu dans la réserve sèche est posé (entreprise Menuiserie Nouvelle), Enedis est intervenu pour mettre le compteur en Triphasé à la demande des restaurateurs, et les travaux de changement des portes et fenêtres commenceront la semaine prochaine (entreprise Alliance-Habitat).

Au sujet de ces travaux, Mr le Maire insiste sur l'excellent travail qu'ont effectué les employés communaux (pose de faïence, pose des deux hottes avec leurs évacuations, ...)

Charte avec les restaurateurs : Sophie Boudier propose d'établir une charte avec les restaurateurs afin qu'ils s'engagent à bien respecter l'hygiène, la température des produits, leur qualité, ... **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette idée et confie la rédaction de ce document à Sophie.**

ACHAT D'un MICRO TRACTEUR : Afin d'avoir un choix exhaustif, il convient de demander à plusieurs fournisseurs. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL décide de demander des devis aux Etablissements « Marc Montagnon » à Demolles, « Dionnet » à Beaumont-les-Randan et « Vacher » à Riom, en spécifiant coupe à l'avant, 20 chevaux diesel, gyrophare et arceau de sécurité.**

ANTENNE ORANGE : Mr le Maire lit la déclaration préalable, rédigée par Orange, qui doit être faite pour l'installation de cette antenne, implantée à côté du cimetière. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette DP.** Le conseil souhaiterait que la couleur de l'antenne soit verte plutôt qu'en acier. Mr le Maire fera remonter ce souhait à l'opérateur.

FOOT A MONS : Mr le Maire explique qu'une réunion a eu lieu dernièrement afin qu'un projet « d'une entente jeunes » se réalise sur les communes de Puy-Guillaume, Paslières, Limons et Mons. **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette idée et décide de mettre à disposition son stade pour les entraînements et les matchs.**

DIVERS : **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL décide les choses suivantes :**

Achat d'un congélateur de 250 litres en remplacement de l'actuel, ne fonctionnant plus.

Faire des étagères pour le frigo de la salle polyvalente (voir avec Anthony)

Sociétés communales : relancer celles n'ayant pas fourni leur bilan pour l'obtention de la subvention communale.

Local pompiers : faire un tri afin de dégager de la place: Il est décidé d'y associer Jean Douce, Jean Roux, et de demander à Mr Antoine Dain, ancien pompier.

INFORMATIONS

TRAVAUX A L'ECOLE : Monsieur le Maire présente au conseil le tableau définitif de financement des travaux réalisés à l'école. Il se présente comme suit :

PROJET ECOLE		
EXTENSION ET RENOVATION		
TABLEAU FINANCIER FINAL		
DEPENSES	ETUDES DIVERSES	49 071,02 €
	TRAVAUX	336 169,69 €
	TOTAL DES DEPENSES TTC	385 240,71 €
RECETTES OBTENUES		
	SUBVENTION DETR	93 953,00 €
	SUBVENTION FIC	85 278,00 €
	SUBVENTION MINISTERE	15 000,00 €
	SUBVENTION REGION	49 999,00 €
	FCTVA	60 734,00 €
	TOTAL DES RECETTES	304 964,00 €
AUTO FINANCEMENT	80 276,71 €	

STATION D'EPURATION : Mr le Maire rappelle que, bien que notre station d'épuration rejette un effluent conforme aux normes en vigueur, elle est à sa capacité maximum de réception d'eaux usées, et que si l'on veut agrandir le réseau d'assainissement, ce que souhaite beaucoup d'administrés non raccordés actuellement, il faut agrandir la station d'épuration ou en faire une autre. Afin de réfléchir à cette question, il a fait appel à Simon CAMILLERI , responsable régional de la société SYNTEA, qui viendra en Mairie le 24/04 nous présenter différents types de station . Cette réunion sera suivie d'une visite de la station d'épuration de Paslières. Tout le Conseil est bien sûr invité à cette journée.

ETUDE D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 432 et Rue de l'école : Mr le Maire annonce que cette étude sera prise en charge par le Conseil Départemental et qu'elle va bientôt commencer. Le Conseil Municipal y sera associé bien sûr.

GOUDRONNAGE DES ROUTES DEPARTEMENTALES : Mr le Maire explique que le Conseil Départemental va bientôt regoudronner la RD 63 de Bonnat au silo de Beaumont-les-Randan et que cet été, il sera regoudronné la RD 55 du Pont du Buron au carrefour des 4 routes de Bonnat.

REUNION DU SIAD : Brigitte fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile, réunion où ont été votés les budgets. A ce jour, la participation des communes au budget du SIAD est de 3,10 € par habitant. Mais, l'an passé, afin d'équilibrer le budget du SIAD, une subvention d'équilibre avait été demandée aux communes pour un montant de 140 000 €. (Pour Mons, 6 192 €). Compte tenu des difficultés financières actuelles du SIAD, Madame la Présidente du SIAD a proposé de porter pour l'année 2019, la participation des communes à 8,00 € par habitant. Brigitte explique que sur les 8 €, la Communauté de Communes Plaine Limagne qui a la compétence « aide à domicile » prendra 4 € et qu'il restera 4 € au titre de la compétence « soins infirmiers » à la commune de Mons.

CONVENTION POUR BUSAGE FOSSE : Mr le Maire annonce que deux conventions de busage de fossés le long de propriété ont été demandées, l'une par Tristan BRUNEL et Nelly DUVERGER, 14 allée des Mûres, propriétaires de la parcelle ZE 287, eux paieront les buses et la commune les posera, et l'autre par Mr et Mme Florent OLIVIER, 12 allée des Mûres, propriétaires de la parcelle ZE 288, la commune paiera les buses et Florent les posera.

Ont signé les membres présents